

---

## À l'attention des Membres de la Commission Justice

---

Bruxelles, mardi 19 novembre 2024

**Objet: Proposition de loi modifiant le Code judiciaire afin d'habiliter les associations de protection animale à agir en justice.**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous vous écrivons au nom de nos associations pour solliciter votre soutien à la proposition de loi visant à accorder aux associations de protection animale un droit d'ester en justice, qui sera examinée par la Commission Justice ce mercredi 20 novembre 2024.

Les associations de protection animale jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la maltraitance et la défense des droits des animaux. Cependant, leur action est aujourd'hui limitée par l'impossibilité d'agir en justice pour défendre les animaux victimes de mauvais traitements.

Cette proposition de loi – qui a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'État - vise à remédier à cette situation en leur accordant ce droit, un dispositif déjà en vigueur depuis plusieurs années pour les associations de protection de l'environnement. Reconnaître ce droit d'ester en justice est essentiel et s'inscrit dans l'évolution de notre société.

Nous vous demandons de bien vouloir soutenir cette proposition de loi, indispensable pour notre secteur et pour garantir un accès légitime à la défense des intérêts des animaux devant les tribunaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour échanger sur ce sujet important.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette requête et nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les associations,





**A.D.A. asbl**  
- Association de Défense Animale -



SRPA Liège



SRPA Huy-Waremme



Le chalet des Hirchons



LE RÊVE D'ABY

